

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2023
COMMUNE DE MAUBERT-FONTAINE

La réunion a débuté le 13 avril 2023 à 20h00 sous la présidence du Maire, Monsieur MOUGIN Christian.

Membres présents :

Madame BOQUET Nathalie
Monsieur CARBONNEAUX Bernard
Monsieur FLICHET Clément
Madame GEOFFROY Elodie
Madame LABILLOIS Jill
Monsieur LABILLOY Laurent
Madame LE CALVEZ Aude
Monsieur MOUGIN Christian
Madame THIEBEAUX Christine

Membres absents représentés :

Monsieur BRESSY Arnaud Pouvoir donné à Mme LE CALVEZ Aude
Monsieur GADROY Guillaume Pouvoir donné à Mme LABILLOIS Jill
Madame GARAU Ghyslaine Pouvoir donné à Mme THIEBEAUX Christine

Membres absents :

Monsieur BRESSY Dany non excusé
Madame CHATRY Virginie excusée
Monsieur COLLEAUX Jean-Claude non excusé

Secrétaire de séance : Madame GEOFFROY Elodie

Le quorum (plus de la moitié des 15 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Monsieur le Maire demande au conseil s'ils acceptent de porter 2 points supplémentaires à l'ordre du jour :

- Vente de bois ONF
- Vente de terrains

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent l'ajout des 2 points à l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- 08_2023 - Compte de gestion 2022
- 09_2023 - Compte administratif 2022
- 10_2023 - Affectation du résultat 2022
- 11_2023 - Taux d'imposition 2023
- 12_2023 - Subventions aux associations
- 13_2023 - Budget Primitif 2023
- 14_2023 - Offre d'acquisition du site téléphonie du lieudit les Rièzes par On Tower France
- 15_2023 - Convention de répartition financière travaux d'assainissement et voirie route d'Eteignières
- 16_2023 - Travaux
- 17_2023 - Décisions prises dans le cadre des délégations
- 18_2023 - Vente de bois ONF

19_2023 - Vente de terrains
- Questions diverses

08_2023 - Compte de gestion 2022

Approuve le compte de gestion de l'exercice 2022 présentant un excédent global de 533 200.24 €.

12 voix pour

09_2023 - Compte administratif 2022

Monsieur MOUGIN Christian, Maire, ayant quitté la salle, Madame LE CALVEZ Aude, 1er Adjoint, prend la présidence.

Le compte administratif de l'exercice 2022 présentant un excédent global de 533 200.24 €.

Après vote, le compte administratif de l'exercice 2022 présentant un excédent global de 533 200.24 € est approuvé.

11 voix pour

1 absent : M MOUGIN Christian

10_2023 - Affectation du résultat 2022

Le conseil municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction M14,

Après avoir approuvé le 13 avril 2023, le compte administratif pour 2022, qui présente un excédent de fonctionnement de 580 174.63 €,

Constatant que ledit compte administratif fait apparaître un déficit de la section d'investissement entraînant un besoin de financement s'élevant à 46 974.39 €,

Vu l'état des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31 décembre 2022 pour un montant de 258 935 €,

Vu l'état des recettes engagées non titrées après service fait au 31 décembre 2022 pour un montant de 19 451 €,

Décide, sur proposition du maire, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué, comme suit :

- affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) pour 286 458.39 €
- affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (compte 002) pour 293 716.24 €.

12 voix pour

11_2023 - Taux d'imposition 2023

Le conseil municipal fixe les taux d'imposition pour l'année 2023 comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties	36.04 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	21 %
Taxe d'habitation	10.5 %

12 voix pour

12_2023 - Subventions aux associations

Le conseil municipal vote les demandes de subventions pour l'année 2023, comme suit :

• Familles Rurales	2 400 €
• Ardennes Génétique Rocroi	100 €
• Maubert Festivités	5 000 €
• Football Club de Maubert	1 800 €
• CCAS	8 000 €
• Fanfare de Rimogne	500 €
• Secours Catholique	200 €
• Les Restos du Coeur Ardennes	200 €
• Croix Rouge	200 €
• LISA	100 €
• La Prévention Routière	100 €
• Foyer Maubérien	2 000 €

Concernant Familles Rurales et le Football Club de Maubert, Mesdames LABILLOIS (Familles Rurales) et LE CALVEZ (Football Club de Maubert) ont quitté la salle pendant la délibération les concernant.

12 voix pour

13_2023 - Budget Primitif 2023

Le conseil municipal vote le budget primitif de l'année 2023 et l'arrête en dépenses et en recettes à :

• section de fonctionnement	995 576.24 €
• section d'investissement	771 295.39 €

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

12 voix pour

14_2023 - Offre d'acquisition du site téléphonie du lieu dit les Rièzes par On Tower France

La société On Tower France a contacté la mairie concernant le contrat de bail qui nous lie, au sujet du site téléphonie situé à Maubert Fontaine (08260) Lieu dit "Les Riezes" et accueillant Free Mobile.

En ce qui concerne ce site, ils nous proposent de se porter acquéreur, moyennant le prix de 24.000 Euros Net (Vingt-Quatre Mille Euros Net), d'une partie de notre propriété sur laquelle est implantée leur infrastructure de téléphone mobile, d'une surface à définir ensemble.

L'accès à la parcelle (passage) et l'alimentation des équipements (adduction électrique), s'effectueront en établissant une servitude de passage et une servitude de tréfonds (qui seront documentées par leur Géomètre Expert).

Les frais de notaire et géomètre seront à la charge de On Tower France.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- refuse l'offre d'achat de 24 000 €, le montant étant jugé insuffisant
- décide d'attendre une contre-proposition plus favorable pour réétudier la demande de la société On Tower France

12 voix pour

15_2023 - Convention de répartition financière travaux d'assainissement et voirie route d'Eteignières

Dans le cadre des travaux d'assainissement et d'aménagement de la route d'Eteignières, la répartition financière entre la commune et la communauté de communes Ardennes Thiérache est présentée aux membres du conseil municipal (en annexe). Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le Maire à signer la convention de mandat et de financement à intervenir dont le projet est annexé à la présente.

12 voix pour

16_2023 - Travaux

Afin d'optimiser le fonctionnement de la fontaine, il est nécessaire de changer le coffret de pilotage de l'électrovanne de remplissage, mise en marche des 6 pompes sur plage horaire et diminution de la hauteur des jets en fonction de la vitesse du vent ainsi que le pilotage de l'éclairage via un luminaire. L'ensemble des travaux serait effectué par l'entreprise DOSSOT pour un montant de 16 915 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte de faire réaliser les travaux de coffret sur la fontaine par l'entreprise DOSSOT pour un montant de 16 915 € HT
- charge le maire de signer le devis

12 voix pour

17_2023 - Décisions prises dans le cadre des délégations

Aucune décision n'a été prise dans le cadre des délégations depuis la séance du 23 mars 2023.

12 non-participants

18_2023 - Vente de bois ONF

Le conseil municipal décide de confier à l'ONF une vente de coupe d'éclaircie d'épicéas sur les parcelles 1 et 2 de la forêt communale.

12 voix pour

19_2023 - Vente de terrains

Monsieur le Maire explique avoir reçu des propositions d'achat de terrains non constructibles situés sur la commune d'Eteignières.

- Monsieur BOURDON Romain demeurant rue de la Fosse aux Chevaux à Eteignières propose d'acheter les parcelles C 191 (450m²)- C 192 (490 m²)- C 193 (1588 m²) et C 194 (1221 m²) d'une superficie totale de 3749m² situées lieudit La Fosse aux Poissons à Eteignières pour la somme totale de 1500 €
- Monsieur TOMBEUR Bertrand demeurant 142 rue Principale à Foulzy propose d'acheter les parcelles C 207 (772 m²) et C 208 (2384 m²) d'une superficie totale de 3156 m² situées lieudit La Fosse aux Poissons à Eteignières pour la somme totale de 1300 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accepter de vendre les parcelles C 191 (450m²)- C 192 (490 m²)- C 193 (1588 m²) et C 194 (1221 m²) d'une superficie totale de 3749m² situées lieudit La Fosse aux Poissons à Eteignières pour la somme totale de 1500 € à Monsieur BOURDON Romain
- d'accepter de vendre les parcelles C 207 (772 m²) et C 208 (2384 m²) d'une superficie totale de 3156 m² situées lieudit La Fosse aux Poissons à Eteignières pour la somme totale de 1300 € à Monsieur TOMBEUR Bertrand
- de mettre les frais de notaire à la charge des acheteurs et désigne Maître FILAINE de Rocroi pour gérer ces deux transactions
- de charger Monsieur le Maire de toutes les démarches afférentes à cette délibération

12 voix pour

Questions diverses

Aucune

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 22h00.

Madame GEOFFROY Elodie
Secrétaire de séance



Monsieur MOUGIN Christian,
Maire

